Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comment les entreprises peuvent gérer leur mobilité

Le trajet pour se rendre au travail est déjà devenu, pour une majorité de pendulaires, synonyme d'embouteillages, de retard, de stress, d'accidents de voitures et de frais de plus en plus élevés. Ce trafic motorisé pèse aussi lourdement sur l'environnement.

Sachant qu'aller au travail représente, en semaine, plus du tiers des motifs de déplacement, réduire la part de l'automobile individuelle au profit des transports en commun ou de la Mobilité douce aurait un effet très important sur l'environnement ainsi que sur la fluidité de la circulation. C'est l'objet du plan de mobilité d'entreprise.

En plus des déplacements du personnel, ce plan concerne l'ensemble du trafic induit par les activités de l'établissement : visiteurs, fournisseurs, clients, livraisons. Ses multiples avantages s'inscrivent dans trois domaines : environnemental, social et économique ; en effet, si la diminution de l'usage de l'automobile a des effets positifs sur la qualité de l'air, la lutte contre le bruit et les économies d'énergie, elle en présente également pour le bien-être du personnel et pour l'entreprise elle-même : c'est ainsi, par exemple, que procurer des places de parking aux employés constitue, pour les sociétés, une charge financière non négligeable, qui peut être avantageusement remplacée par des abonnements aux transports publics, ou des mesures d'incitation à d'autres formes de mobilité.

L'Etat de Vaud (département des infrastructures) et l'Etat de Genève (département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement) ont choisi de collaborer pour informer les entreprises, leur montrer l'utilité des plans de mobilité et les aider à en établir. La première étape de ce processus est la publication d'une nouvelle brochure, qui décrit les avantages que présente un plan de ce type et constitue un mode d'emploi pour le réaliser.

Cette brochure sera diffusée auprès des associations professionnelles, des communes

et des entreprises de plus de 50 employés. De plus, les services spécialisés des deux cantons sont prêts à fournir tous les renseignements nécessaires*.

Enfin, le texte de la brochure se trouve sur internet. **

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2004

*Genève : Office des transports et de la circulation, Jean-Luc Demierre, 022 327 86 14 DINF, Vaud : Service de la Mobilité, Yves Delacrétaz, 021 316 70 47 www.geneve.ch/otc et www.dinf.vd.ch/mobilite

Mobent~1
mobilite-entreprise